



académie  
Lille



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



# **MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE 2011 DES PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'ÉDUCATION ET D'ORIENTATION**

annexe technique



réussir sa mobilité



# SOMMAIRE

Nomenclature générale des postes .....	3
Les différents types de vœux .....	4
Liste des groupements ordonnés de communes .....	5
Les pièces à fournir .....	6
Champ des bénéficiaires de l'obligation d'emploi .....	7
Les points APV et la liste des établissements APV .....	8
Liste des établissements ECLAIR .....	9
Critères de détermination des personnels concernés par une mesure de carte scolaire ....	11
La procédure d'extension .....	12
Carte des zones de remplacements .....	13
Liste des disciplines excédentaires et déficitaires .....	14

# Nomenclature générale des postes

## Fonction «Enseignement» (ENS) :

- Postes «Chaire» (CH) : concernent les agrégés, les certifiés, les AE (sauf les enseignants EPS)
- Postes «PLP» : concernent les professeurs de lycée professionnel
- Postes «EPS» (PEPS) : concernent tous les personnels enseignants en EPS
- Postes «PEGC» : concernent tous les PEGC

## Fonction «Documentation» (DOC) : la nature du poste peut être CH, C ou P.

- Postes «Chaire» (CH) : concernent les certifiés, les AE
- Postes «PLP» (P) : concernent les professeurs de lycée professionnel
- Postes «PEGC» (C) : concernent les PEGC

## Fonction «Education» :

- Postes «EDU» : concernent les conseillers principaux d'éducation

## Fonction «Orientation» (ORI) :

- Postes «CIO» : concernent les personnels d'orientation (COP)

## NOMENCLATURE PARTICULIÈRE DES POSTES DU MOUVEMENT SPÉCIFIQUE INTRA

DIFFERENTS CODES A SAISIR	SIGNIFICATION
DNL	Classes Européennes
PART	Formations particulières (exemple : section sportive)
CPD	Conseillers Pédagogiques Départementaux (EPS)
L	Série L-Arts
F11	Education Musicale
CLHA	Classes à Horaires aménagés en Education Musicale
CLAR	Écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite
CSTS	Certains BTS
801 C	Postes de COP dans certains CIO spécialisés : tribunaux pour enfants, jeunes diminués physiques, sections spécialisées
REEC REAP REAE REFA REPA REEX	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liaison Ecole Collège</li> <li>- Coordination Assistants Pédagogiques</li> <li>- Actions Educatives</li> <li>Réseau ambition réussite - Formation Accompagnement</li> <li>- Partenariat</li> <li>- Pôle Excellence</li> </ul>

# Les différents types de vœux

Voici les différents types de vœux pouvant être formulés lors de la saisie d'une demande de mutation :

- Établissements (ETB) : } Code 059 ou 062 suivi de 4 chiffres
- Zone Remplacement (ZRE) : } et d'1 lettre
  
- Communes (COM) : Code : 059 ou 062 suivi de 3 chiffres
- Groupements ordonnés de communes (GEO) : Code : 059 ou 062 suivi de 3 chiffres

- Départements { DPT (tous les établissements d'un département)  
Code : 059 ou 062  
ZRD (toutes les ZR d'un département)

- Académie { ACA (tous les établissements de l'académie)  
Code : 09  
ZRA (toutes les ZR de l'académie)

# Liste des groupements ordonnés de communes et leur code

En formulant un vœu dit « GEO » sur un groupement ordonné de communes, vous êtes, en fonction de votre statut et de votre discipline, candidat sur l'ensemble des établissements.

## LILLE Nord-Ouest : 059951\*

LA MADELEINE  
LAMBERSART  
MONS EN BAROEUL  
MARCQ EN BAROEUL  
ST ANDRE  
MARQUETTE  
PERENCHIES

## LILLE Sud-Ouest : 059952\*

LOOS  
HAUBOURDIN  
WAVRIN  
LA BASSEE

## LILLE Sud : 059953\*

RONCHIN  
FACHES THUMESNIL  
WATTIGNIES  
SECLIN  
GONDECOURT  
PONT A MARCQ  
ANNOEULLIN  
PROVIN  
THUMERIES  
OSTRICOURT

## LILLE Est : 059954\*

VILLENEUVE D'ASCQ  
LESQUIN  
CYSOING  
GENECH  
CAPELLE EN PEVELE

## ROUBAIX : 059955

ROUBAIX  
CROIX  
WATTRELOS  
LYS LEZ LANNOY  
HEM  
WASQUEHAL  
LEERS

## TOURCOING : 059956

TOURCOING  
RONCQ  
NEUVILLE EN FERRAIN  
MOUVAUX  
LINSSELLES  
HALLUIN  
COMINES

## ARMENTIERES : 059957

ARMENTIERES  
HOUPLINES  
BAILLEUL  
ESTAIRES  
MERVILLE

## HAZEBROUCK : 059958

HAZEBROUCK  
CASSEL  
STEENVOORDE

## DUNKERQUE : 059959

DUNKERQUE  
ST POL SUR MER  
COUDEKERQUE  
CAPPELLE LA GRANDE  
GRANDE SYNTHÉ  
BERGUES  
BRAY-DUNES  
LOON-PLAGE  
CROCHTE  
BOURBOURG  
HONDSCHOOTE  
GRAVELINES  
GRAND FORT PHILIPPE  
WORMHOUT

## DOUAI : 059960

DOUAI  
LAMBRES LEZ DOUAI  
SIN LE NOBLE  
WAZIERS  
DECHY  
MONTIGNY EN OSTREVENT  
AUBY  
ROOST-WARENDIN  
LALLAING  
MASNY  
PECQUENCOURT  
FLINES LEZ RACHES  
ANICHE  
ARLEUX  
SOMAIN  
MARCHIENNES  
ORCHIES

## DENAIN : 059961

DENAIN  
LOURCHES  
ESCAUDAIN  
DOUCHY LES MINES  
BOUCHAIN

## VALENCIENNES : 059962

VALENCIENNES  
ANZIN  
MARLY  
ST SAULVE  
AULNOY LEZ VALENCIENNES  
PETITE FORET  
BEUVRAGES  
TRITH ST LEGER  
RAISMES  
BRUAY SUR L'ESCAUT  
THIANT  
WALLERS  
LE QUESNOY

## ST AMAND : 059963

ST AMAND  
MORTAGNE DU NORD  
FRESNES SUR ESCAUT  
ESCAUTPONT  
VIEUX-CONDE  
CONDE SUR L'ESCAUT  
ONNAING  
CRESPIN  
QUIEVRECHAIN

## CAMBRAI : 059964

CAMBRAI  
MASNIERES  
IWUY  
AVESNES LES AUBERT  
CAUDRY  
WALLINCOURT  
SOLESMES  
LE CATEAU  
GOUZEAUCOURT

## AVESNES/HELPE : 059965

AVESNES  
AVESNELLES  
SAINS DU NORD  
AULNOYE AYMERIES  
BERLAIMONT  
SOLRE LE CHATEAU  
LANDRECIES  
TRELON  
FOURMIES

## MAUBEUGE : 059966

MAUBEUGE  
LOUVROIL  
FEIGNIES  
FERRIERE LA GRANDE  
HAUTMONT  
JEUMONT  
BAVAY  
COUSOLRE

## ARRAS : 062951

ARRAS  
ST NICOLAS  
ACHICOURT  
DAINVILLE  
BIACHE ST VAAST  
AUBIGNY EN ARTOIS  
VITRY EN ARTOIS  
AVESNES LE COMTE  
BREBIERES

## ST POL/TERNOISE : 062952

ST POL/TERNOISE  
FREVENT  
PERNES EN ARTOIS  
HEUCHIN  
AUCHY LES HESDIN  
FRUGES  
AUXI LE CHATEAU

## LENS : 062953

LENS  
AVION  
SALLAUMINES  
NOYELLES SOUS LENS  
LOOS EN GOHELLE  
HARNES  
MERICOURT  
VENDIN LE VIEIL  
WINGLES  
DOUVRAIN

## HENIN BEAUMONT : 062954

HENIN BEAUMONT  
MONTIGNY EN GOHELLE  
BILLY MONTIGNY  
COURCELLES LES LENS  
DOURGES  
FOUQUIERES LES LENS  
ROUVROY  
COURRIERES  
LEFOREST  
OIGNIES  
LIBERCOURT  
CARVIN

## LIEVIN : 062955

LIEVIN  
ANGRES  
GRENAY  
BULLY LES MINES  
MAZINGARBE

## BETHUNE : 062956

BETHUNE  
ANNEZIN  
BEUVRY  
NOEUX LES MINES  
VERMELLES  
AUCHY LES MINES  
BARLIN  
HERSIN-COUPIGNY  
SAINS EN GOHELLE  
LILLERS  
ST VENANT  
LAVENTIE  
NORRENT FONTES

## BRUAY LA BUISSIERE : 062957

BRUAY LA BUISSIERE  
DIVION  
CALONNE-RICOUART  
MARLES LES MINES  
HOUDAIN  
AUCHEL

## CALAIS : 062958

CALAIS  
COULOGNE  
MARCK  
SANGATTE  
GUINES  
OYE-PLAGE  
ARDRES  
AUDRUICQ

## ST OMER : 062959

ST OMER  
ARQUES  
LONGUENESSE  
WIZERNES  
LUMBRES  
AIRE SUR LA LYS  
THEROUANNE  
ISBERGUES (Molinghem)

## BOULOGNE : 062960

BOULOGNE  
ST MARTIN BOULOGNE  
OUTREAU  
LE PORTEL  
WIMILLE  
ST ETIENNE AU MONT  
MARQUISE  
SAMER  
DESVRES

## MONTREUIL/MER : 062961

MONTREUIL  
BEAURAINVILLE  
ETAPLES  
LE TOUQUET  
BERCK  
HESDIN

### Communes isolées ne faisant partie d'aucun groupement

Bapaume	062080	Marquion	062559
Fauquembergues	062325	Poix du Nord	059464
Licques	062506	Watten	059647
Lille	059350	Bertincourt	062117
Hucqueliers	062463	Pas-en-Artois	062649

# Les pièces à fournir

Même si les services du rectorat ont déjà en leur possession les pièces justifiant le rapprochement de conjoint, il vous est demandé de les fournir de nouveau lors de votre demande de mutation.

## RAPPROCHEMENT DE CONJOINT ET SIMULTANÉE AVEC LIEN

- **Le conjoint doit** exercer une activité professionnelle ou éventuellement être inscrit au Pôle Emploi de sa résidence, après une période d'activité professionnelle. Les changements de situation professionnelle du conjoint s'apprécient au plus tard le 01/09/2011.
  - Vous fournirez alors des pièces prouvant l'activité du conjoint ainsi que son lieu d'exercice (bulletin de salaire ou contrat d'embauche, ...)
- les personnels **mariés** avant le 1er septembre 2010
  - vous fournirez alors une copie du **livret de famille**
- les personnels liés par un **Pacte Civil de Solidarité** conclu avant le 1er septembre 2010
  - vous fournirez alors
    - une copie de votre **PACS**
    - et l'**avis d'imposition commune** si le PACS a été conclu avant le 1er janvier 2010
    - ou l'attestation de dépôt de la déclaration fiscale commune (revenus 2009) délivrée par le centre des impôts (ou récépissé de la saisie informatique définitive) si le PACS a été conclu entre le 1er janvier 2010 et le 1er septembre 2010
- pour l'ensemble des personnels **ayant** au moins **un enfant reconnu** (y compris par anticipation) par les deux parents.
  - Vous fournirez alors :
    - une copie du **livret de famille**
    - ou, en cas d'anticipation, une copie de la **déclaration de grossesse** avec la date de début présumé de la grossesse qui doit forcément avoir eu lieu avant le 1er janvier 2011.

## RAPPROCHEMENT DE LA RÉSIDENCE DE L'ENFANT

Il convient de fournir les pièces suivantes

- la copie du jugement du Tribunal qui attribue un droit de garde alternée ou d'un droit de visite concernant un ou des enfants de moins de 18 ans au 1er septembre 2011.
- un justificatif prouvant le lieu de résidence de l'enfant (certificat de scolarité, attestation de la crèche, ...)
- la copie du livret de famille

## DEMANDES FORMULÉES AU TITRE DU HANDICAP - DEMANDES FORMULÉES AU TITRE DU DOSSIER MÉDICAL DE L'ENFANT

Il convient de fournir les pièces suivantes

Les agents qui participent au mouvement intra-académique pour cette raison sont invités d'ores et déjà à constituer un dossier qui devra comprendre :

1. une demande manuscrite motivée.
2. l'attestation RQTH ou l'attestation de dépôt de demande
3. à défaut, des pièces justificatives délivrées par votre(s) médecin(s) transmises sous pli cacheté.
4. un état récapitulatif (manuel) des vœux que vous avez exprimés.

# Champ des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue dans la loi du 11 février 2005

- Travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées mentionnées à l'article L 146-9 du code de l'action sociale et des familles
- Victimes d'accidents du travail ou de maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale
- Titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des 2/3 leur capacité de travail
- Bénéficiaires mentionnés à l'article L 394 du code des pensions militaires d'invalidité et de victimes de guerre
- Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n°91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident ou de maladie survenu ou de maladie contractée en service
- Les titulaires de la carte d'invalidité définie à l'article L 241-3 du code de l'action sociale et des familles
- Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés



# Établissements dans lesquels l'affectation est valorisée (APV) dont les établissements RAR\* et certains établissements ECLAIR\*\*

NORD			
0590006L	CLG	JULES FERRY	ANZIN
0594297A	CLG	VICTOR HUGO	AUBY
0594301E *	CLG	PAUL ELUARD *	BEUVRAGES
0590031N	CLG	JEAN MACE	BRUAY SUR L'ESCAUT
0590050J	CLG	JOSQUIN DES PRES	CONDE SUR L'ESCAUT
0594295Y *	CLG	DU WESTHOEK *	COUDEKERQUE BRANCHE
0590058T	CLG	PAUL LANGEVIN	DECHY
0590062X	CLG	VILLARS	DENAIN
0594299C	CLG	TURGOT	DENAIN
0594300D	CLG	BAYARD	DENAIN
0594402P	CLG	ANDRE CANIVEZ	DOUAI
0595190W *	CLG	GAYANT *	DOUAI
0593484S	CLG	EMILE LITTRÉ	DOUCHY LES MINES
0593664M *	CLG	LUCIE AUBRAC *	DUNKERQUE
0592751V	CLG	FELICIEEN JOLY	ESCAUDIN
0594409X *	CLG	JEAN ZAY *	ESCAUTPONT
0594168K	CLG	JEAN ZAY	FEIGNIES
0593486U	CLG	FELICIEEN JOLY	FRESNES SUR ESCAUT
0590088A *	CLG	JULES VERNE *	GRANDE SYNTHÉ
0595782P**	CLG	DU MOULIN**	GRANDE SYNTHÉ
0590099M	CLG	AUGUSTE PERIER	HAUTMONT
0592634T	CLG	ANTOINE DE SAINT EXUPÉRY	HAUTMONT
0594309N	CLG	PIERRE DE RONSARD	HAUTMONT
0594632P	CLG	ELSA TRIOLET *	HEM
0590109Y	CLG	EUGENE THOMAS	JEUMONT
0593482P	CLG	FREDERIC JOLIOT CURIE	LALLAING
0595337F	CLG	JEAN ROSTAND	LE CATTEAU CAMBRESIS
0596833G *	CLG	WAZEMMES *	LILLE
0590271Z */**	CLG	VERLAINE */**	LILLE
0593179K */**	CLG	LEVI STRAUSS */**	LILLE
0594288R */**	CLG	LOUISE MICHEL */**	LILLE
0593235W	CLG	BORIS VIAN	LILLE
0594881K	CLG	MATISSE	LILLE
0593660H	CLG	RENE DESCARTES	LOOS CEDEX
0594533G	CLG	VOLTAIRE	LOURCHES
0593686L *	CLG	JACQUES BREL *	LOUVROIL
0590151U	CLG	ERNEST COUTELLE	MAUBEUGE
0593254S	CLG	JULES VERNE (EPINETTE)	MAUBEUGE
0594362W */**	CLG	VAUBAN */**	MAUBEUGE
0593178J *	CLG	FRANCOIS RABELAIS *	MONS EN BOROEU
0590157A	CLG	SAINT EXUPÉRY	ONNAING
0594290T	CLG	HENRI MATISSE	OSTRICOURT
0596529B	CLG	MAURICE SCHUMANN	PECOUENCOURT
0594876E	CLG	MONTAIGNE	POIX DU NORD
0594303G	CLG	JEHAN FROISSART	QUIEVRECHAIN
0594408W	CLG	GERMINAL	RAISMES
0594865T *	CLG	ANATOLE France *	RONCHIN
0590183D *	CLG	SEVIGNE *	ROUBAIX
0590190L */**	CLG	JEAN-BAPTISTE LEBAS */**	ROUBAIX
0593667R */**	CLG	ALBERT SAMAIN */**	ROUBAIX
0594389A */**	CLG	ANNE FRANK */**	ROUBAIX
0594634S *	CLG	THEODORE MONOD *	ROUBAIX
0595168X *	CLG	MAXENCE VAN DER MEERSCH *	ROUBAIX
0593663L	CLG	JEAN DECONINCK	ST POL SUR MER
0596860L */**	CLG	LUCIE AUBRAC */**	TOURCOING
0592714E *	CLG	MENDES-FRANCE *	TOURCOING
0594293W	CLG	ALBERT RUSSEL	TOURCOING
0594394F	CLG	MARIE CURIE	TOURCOING
0593680F**	CLG	CHASSE ROYALE**	VALENCIENNES
0594412A	CLG	JEAN JAURES	VIEUX CONDE
0593678C	CLG	JEAN MOULIN	WALLERS
0593242D	CLG	GUSTAVE NADAUD	WATTRELOS
0594392D	CLG	PABLO NERUDA	WATTRELOS
0590238N	CLG	ROMAIN ROLLAND	WAZIERS
0594532F	LP	AMBROISE CROIZAT	AUBY
0596855F	SEP	DES PAYS DE CONDE	CONDE SUR L'ESCAUT
0590264S	LP	ALFRED KASTER	DENAIN
0590098L	LP	PLACIDE COURTOY	HAUMONT
0590123N	LP	115 RUE FRANCISCO FERRER	LILLE
0590186G	LP	TURGOT	ROUBAIX
0590188J	LP	JEAN MOULIN	ROUBAIX
0596854E	LGT	DES PAYS DE CONDE	CONDE SUR L'ESCAUT
0590060V	LGT	ALFRED KASTLER	DENAIN
0595616J	LGT	DU NOORDOVER	GRANDE SYNTHÉ
0590185F	LGT	JEAN MOULIN	ROUBAIX

\*\* Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite  
\* Réseau ambition réussite

NORD			
0594874C	SEGPA	CLG VICTOR HUGO	AUBY
0594407V	SEGPA	CLG PAUL ELUARD	BEUVRAGES
0595192Y	SEGPA	CLG JEAN MACE	BRUAY SUR L'ESCAUT
0595185R	SEGPA	CLG JOSQUIN DES PRES	CONDE SUR L'ESCAUT
0594406U	SEGPA	CLG BAYARD	DENAIN
0594877F	SEGPA	CLG VILLARS	DENAIN
0594403R	SEGPA	CLG ANDRE CANIVEZ	DOUAI
0595275N	SEGPA	CLG GAYANT	DOUAI
0595329X	SEGPA	CLG EMILE LITTRÉ	DOUCHY LES MINES
0594417F	SEGPA	CLG PIERRE DE RONSARD	HAUMONT
0594868W	SEGPA	CLG ELSA TRIOLET	HEM
0595276P	SEGPA	CLG FREDERIC JOLIOT CURIE	LALLAING
0594647F	SEGPA	CLG JEAN ROSTAND	LE CATTEAU CAMBRESIS
0593236X	SEGPA	CLG BORIS VIAN	LILLE
0594629L	SEGPA	CLG VERLAINE	LILLE
0594289S	SEGPA	CLG RENE DESCARTES	LOOS
0594252B	SEGPA	CLG JULES VERNES (EPINETTE)	MAUBEUGE
0594363X	SEGPA	CLG VAUBAN	MAUBEUGE
0593178J	SEGPA	CLG FRANCOIS RABELAIS	MONS EN BOROEU
0595189V	SEGPA	CLG HENRI MATISSE	OSTRICOURT
0594421K	SEGPA	CLG GERMINAL	RAISMES
0595181L	SEGPA	CLG ANATOLE FRANCE	RONCHIN
0594292V	SEGPA	CLG ALBERT SAMAIN	ROUBAIX
0594390B	SEGPA	CLG ANNE FRANCK	ROUBAIX
0594869X	SEGPA	CLG JEAN-JACQUES ROUSSEAU	ROUBAIX
0594531E	SEGPA	CLG JEAN DECONINCK	ST POL SUR MER
0594870Y	SEGPA	CLG MARIE CURIE	TOURCOING
0594871Z	SEGPA	CLG MENDES-FRANCE	TOURCOING
0593679D	SEGPA	CLG CHASSE ROYALE	VALENCIENNES
0594305J	SEGPA	CLG JEAN JAURES	VIEUX CONDE
0593243E	SEGPA	CLG GUSTAVE NADAUD	WATTRELOS
0594526Z	SEGPA	CLG PABLO NERUDA	WATTRELOS
PAS DE CALAIS			
0622789V	CLG	CHARLES PEGUY	ARRAS
0623313P	CLG	99 RUE JEAN JAURES	AUCHEL
0622420U *	CLG	PAUL LANGEVIN *	AVION
0620051U	CLG	ANGELLIER	BOULOGNE SUR MER
0620055Y	CLG	PAUL LANGEVIN	BOULOGNE SUR MER
0622273J */**	CLG	LUCIEN VADEZ */**	CALAIS
0622576N *	CLG	VAUBAN *	CALAIS
0623918X */**	CLG	MARTIN LUTHER KING */**	CALAIS
0620068M	CLG	FREDERIC JOLIOT CURIE	CALONNE RICOUART
0622943M	CLG	ADULPHE DELEGORGUE	COURCELLES LES LENS
0622098U	CLG	EMILE ZOLA	FOUQUIERES LES LENS
0622424Y *	CLG	LANGEVIN-WALLON *	GRENAY
0622791X	CLG	VICTOR HUGO	HARNES
0620096T	CLG	JEAN MACE	HENIN BEAUMONT
0620097U	CLG	ROMAIN ROLLAND	HERSIN COUPIGNY
0622085E	CLG	PAUL DUEZ	LEFOREST
0622418S**	CLG	JEAN ZAY**	LENS
0622868F	CLG	JEAN JAURES	LENS
0622095R	CLG	JEAN MOULIN	LE PORTEL
0622239X	CLG	JEAN LE SAINT AUBERT	LIBERCOURT
0620119T	CLG	PIERRE ET MARIE CURIE	LIEVIN
0620219B	CLG	RIAUMONT	LIEVIN
0622087G	CLG	BLAISE PASCAL	MAZINGARBE
0622262X	CLG	HENRI WALLON	MERICOURT
0622423X	CLG	YOURI GAGARINE	MONTIGNY EN GHELLE
0623018U	CLG	LOUIS PASTEUR	OIGNIES
0620158K	CLG	PAUL LANGEVIN	ROUYROY
0620170Y	CLG	PAUL LANGEVIN	SALLAUMINES
0622907Y	CLG	DE LA MORINNE	SAINT OMER
0620180J	CLG	LEON BLUM	WINGLES
0622092X	LP	PIERRE MENDES-FRANCE	BRUAY LA BUISSIÈRE
0623463C	LP	NORMANDIE NIEMEN	CALAIS
0620150B	LP	JOLIOT CURIE	OIGNIES
0622399W	SEGPA	CLG CHARLES PEGUY	ARRAS
0622421V *	SEGPA	CLG PAUL LANGEVIN *	AVION
0622573K	SEGPA	CLG PAUL LANGEVIN	BOULOGNE SUR MER
0623320X	SEGPA	CLG ANGELLIER	BOULOGNE SUR MER
0622274K *	SEGPA	CLG LUCIEN VADEZ *	CALAIS
0622802J	SEGPA	CLG VAUBAN	CALAIS
0622944N	SEGPA	CLG ADULPHE DELEGORGUE	COURSSELLES LES LENS
0623340U	SEGPA	CLG LANGEVIN-WALLON	GRENAY
0622378K	SEGPA	CLG VICTOR HUGO	HARNES
0622298L	SEGPA	CLG JEAN MACE	HENIN BEAUMONT
0622886A	SEGPA	CLG JEAN JAURES	LENS
0622887B	SEGPA	CLG JEAN ZAY	LENS
0622805M	SEGPA	CLG JEAN MOULIN	LE PORTEL
0622267C	SEGPA	CLG RIAUMONT	LIEVIN
0622945P	SEGPA	CLG PIERRE ET MARIE CURIE	LIEVIN
0622263Y	SEGPA	CLG HENRI WALLON	MERICOURT
0623019V	SEGPA	CLG LOUIS PASTEUR	OIGNIES
0623339T	SEGPA	CLG PAUL LANGEVIN	SALLAUMINES
0623319W	SEGPA	CLG DE LA MORINNE	SAINT OMER
0623113X	SEGPA	CLG LEON BLUM	WINGLES

# Liste des établissements ECLAIR

## Écoles, Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite

### NORD

0595782P	CLG	DU MOULIN	GRANDE SYNTHÉ
0594288R	CLG	LOUISE MICHEL	LILLE
0593179K	CLG	CLAUDE LEVI STRAUSS	LILLE
0590271Z	CLG	VERLAINE	LILLE
0594362W	CLG	VAUBAN	MAUBEUGE
0590190L	CLG	JEAN-BAPTISTE LEBAS	ROUBAIX
0593667R	CLG	ALBERT SAMAIN	ROUBAIX
0594389A	CLG	ANNE FRANK	ROUBAIX
0596860L	CLG	LUCIE AUBRAC	TOURCOING
0593680E	CLG	CHASSE ROYALE	VALENCIENNES

### PAS DE CALAIS

0620198D	CLG	ALBERT CAMUS	BRUAY LA BUISSIÉRE
0623918X	CLG	MARTIN LUTHER KING	CALAIS
0622273J	CLG	LUCIEN VADEZ	CALAIS
0622418S	CLG	JEAN ZAY	LENS

# Critères de détermination de l'agent concerné par une mesure de carte scolaire

## A. NOTIFICATION DE LA DÉCISION DE MESURE DE CARTE SCOLAIRE

Dès lors qu'une décision de suppression ou de transformation de support est prise après consultation d'un comité technique paritaire où siègent les représentants du personnel, le personnel concerné est informé officiellement, par courrier, sous couvert du chef d'établissement.

## B. CRITÈRES DE DÉTERMINATION

### 1. Détermination par le département des personnels enseignants

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi seront, dans la mesure des besoins dans la discipline, exclus des mesures de carte scolaire.

La mesure de carte scolaire s'applique à l'agent qui a la plus faible ancienneté de poste dans l'établissement pour la discipline considérée.

Dans l'hypothèse où plusieurs agents ont la même ancienneté de poste dans l'établissement, on compare l'échelon au 31/08/2011. S'il est identique, on considère alors la situation familiale des agents.

Il peut être dérogé à ces critères pour des nécessités de service, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme STI2D. Les enseignants formés, et donc personnels ressources dans l'établissement pourront être sortis du champ des mesures de carte scolaire.

### 2. Volontariat

Suite à la réception du courrier de désignation, il se peut que des personnels de l'établissement soient volontaires pour faire l'objet de la mesure de carte à la place du personnel désigné. Dans ce cas l'agent volontaire doit faire connaître sa décision, par voie hiérarchique, auprès du Département des Personnels Enseignants, par courrier.

Si plusieurs personnes sont volontaires, c'est alors l'agent qui a le plus de points à la partie fixe du barème qui fait l'objet de la mesure de carte scolaire.

Le personnel volontaire recevra alors un courrier l'informant que le DPE a bien pris en compte sa demande et qu'il fera l'objet de la mesure de carte scolaire.

Le personnel désigné à l'origine, et remplacé par le collègue volontaire, recevra également un courrier confirmant l'annulation de la mesure de carte scolaire.

### Précision concernant la détermination de l'ancienneté de poste retenue

Lorsqu'un enseignant a déjà fait l'objet d'une ou plusieurs mesures de carte scolaire, l'ancienneté dans l'établissement est décomptée à partir de son installation dans le premier poste supprimé, sauf s'il a, entre temps, obtenu un poste sur un vœu personnel non bonifié.

# Procédure de l'extension

## PRINCIPE

Cette procédure s'applique aux personnels qui n'ont pas eu satisfaction dans les vœux exprimés et qui ont obligation d'obtenir une affectation à titre définitif.

Par conséquent, aucun des postes demandés n'étant accessible, tous les postes laissés vacants par les enseignants ayant obtenu satisfaction sont considérés.

La procédure part du premier vœu exprimé par le candidat. L'affectation se fera sur le poste (établissement ou ZR) le plus proche de votre premier vœu large et auquel vous donne droit votre barème.

**Dans la procédure d'extension, les éléments de barème pris en compte sont :**

- ancienneté de poste
- ancienneté de service
- rapprochement de conjoint et rapprochement de la résidence de l'enfant
- handicap (1 000 points)
- APV en sortie

Lors du mouvement 2010, 414 participants obligatoires ont été affectés en extension, soit 38% des participants obligatoires.

Parmi ces participants obligatoires affectés en extension, 342 l'ont été en ZR, et 72 en établissement.

## EXEMPLE

Dans une discipline donnée, deux participants obligatoires :

- M Lefebvre a un barème de 21 points, a fait 10 vœux, dont le premier est « commune d'Armentières »
- Mme Leroy a un barème de 51 points, a fait 8 vœux, dont le premier est « GEO Lille Sud »

Aucun des deux professeurs n'a obtenu satisfaction dans ses vœux.

Or, dans l'académie, 2 postes ont été laissés vacants par les autres participants : un poste au collège d'Hazebrouck et un poste au collège de Fourmies.

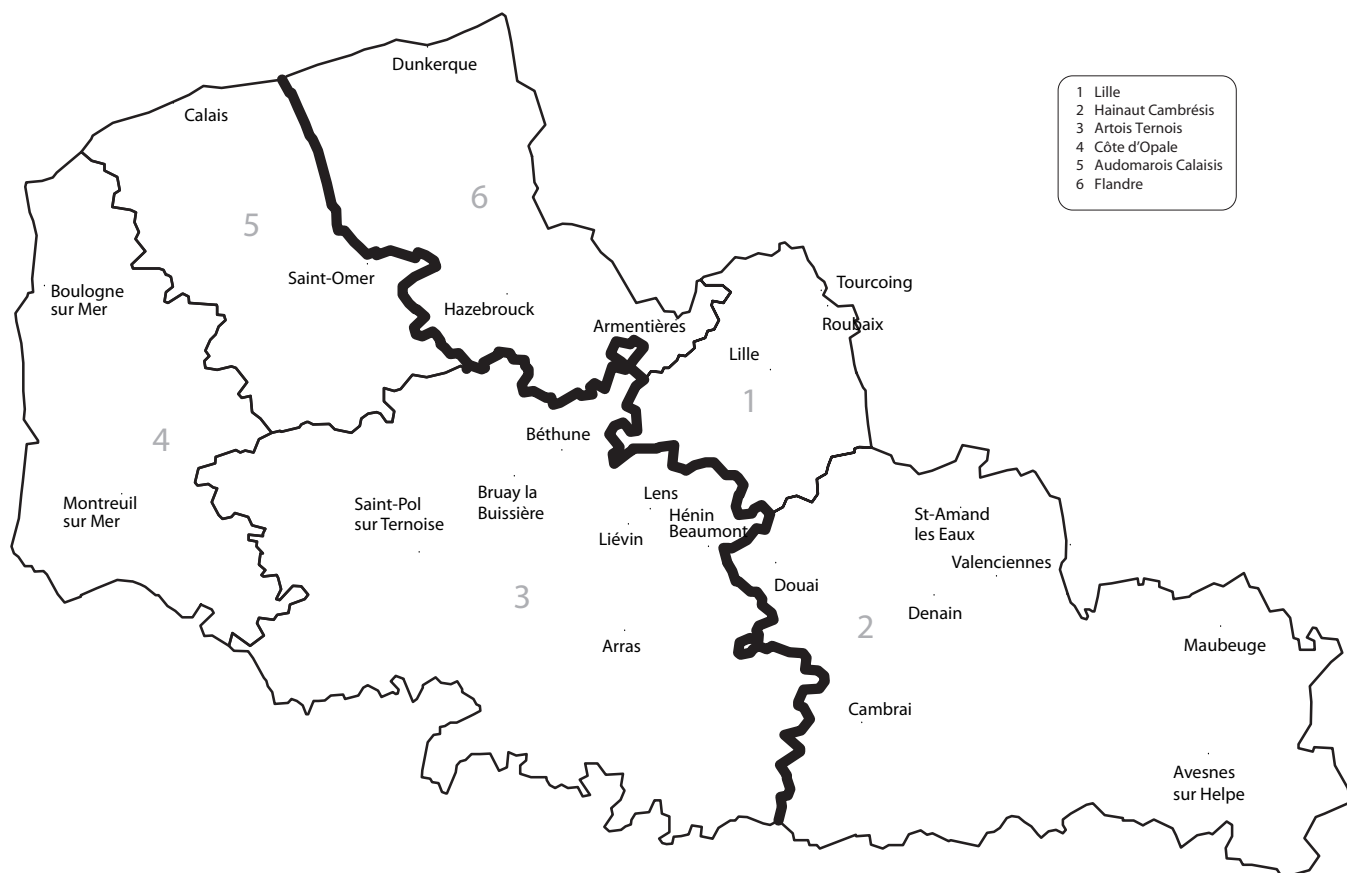
Ce qui peut être fait pour Mme Leroy sera d'abord examiné car son barème est plus élevé :

- le poste d'Hazebrouck étant plus proche de son premier vœu (GEO Lille Sud, dont la première commune est Ronchin) que celui de Fourmies, Mme Leroy sera affectée sur le poste situé au collège d'Hazebrouck
- M Lefebvre sera nommé sur le poste restant à Fourmies

*Remarque : si M Lefebvre avait formulé le vœu GEO Hazebrouck parmi les vœux auxquels il avait droit, c'est lui qui aurait obtenu le poste d'Hazebrouck.*

*Donc : il est dans votre intérêt, afin d'éviter une affectation en extension, de formuler un maximum de vœux larges.*

# Carte des zones de remplacement



- 1 Lille
- 2 Hainaut Cambrésis
- 3 Artois Ternois
- 4 Côte d'Opale
- 5 Audomarois Calaisis
- 6 Flandre

## TABLEAU DE CORRESPONDANCE

Ancienne Zone	Nouvelle zone	RNE
Lille-Roubaix-Tourcoing	Lille-Roubaix-Tourcoing	0599984G
Boulogne sur Mer Montreuil sur Mer	Côte d'Opale	0629922C
Calais St Omer	Audomarois - Calaisis	0629933A
Dunkerque Flandre-Lys	Flandre	0599933F
Béthune-Bruay-la Buisnière Lens-Liévin-Hénin-Beaumont St Pol sur Ternoise Arras	Artois-Ternois	0629911F
Cambrai Sambre-Avesnois Douai-Valenciennes	Hainaut-Cambresis	0599922H

# Liste évolutive des principales disciplines excédentaires et déficitaires

## DISCIPLINES EXCÉDENTAIRES

### Lycées et collèges :

L1500 Sciences physiques chimie  
L1510 Sciences physiques physique appliquée  
L4100 Génie mécanique construction  
L4200 Génie mécanique productique  
L5100 Génie électrique  
L5200 Génie électrique électrotechnique

### Lycées professionnels :

P4100 Génie mécanique construction  
P4200 Génie mécanique productique  
P4550 Génie mécanique option maintenance des systèmes mécaniques automatisés  
P5200 Génie électrique électrotechnique

## DISCIPLINES DÉFICITAIRES

### Lycées et collèges :

L0080 Documentation  
L0201 Lettres classiques  
L1400 Technologie  
L1700 Musique  
L1800 Arts plastiques  
L7300 Sciences et techniques médico-sociales

### Lycées professionnels :

P2100 Génie industriel bois  
P2450 Carrosserie  
P3020 Génie civil option construction et réalisation d'ouvrages  
P3028 Bâtiment option peinture-revêtements  
P3100 Génie civil option équipements techniques-énergie  
P6500 Arts appliqués  
P7200 Biotechnologies option santé - environnement  
P7300 Sciences et techniques médico-sociales  
P8017 Economie & Gestion option commerce et vente (ex P8013, Vente)